

## COMMUNE DE VINZIER

### PROCES VERBAL

#### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2019

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 11 Pouvoirs : 1

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. Marcel BECHET, Mme Angélique BLANC, M. Bastien FLACON, M. Bruno BORDET, Mme Monique CHAPPUIS, M. Jean-Paul ARANDEL, Mme Gaëlle BLANC, M. Gérard CHANEL, Mme Solange FAY, Mme Myriam VERNEX.

Absents excusés : Mme Emilie ROCHETTE

Absents :

Pouvoir : Mme Emilie ROCHETTE donne pouvoir à Mme Angélique BLANC

Secrétaire de séance : M. Bruno BORDET

---

*Lors de cette séance, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1er mars 2019 a été approuvé.*

*Le conseil a traité des questions suivantes :*

---

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – EXERCICE 2018

**Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

- Après s'être fait présenter les budget primitif et décisions modificatives de la Commune de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- Considérant que Mme Sandrine CORNET, du 01/01/2018 au 31/12/2018, Receveur Municipal a bien géré les finances de la Commune de l'exercice 2018 ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2018, par les Comptables cités ci-dessus, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2018

### Le Conseil Municipal,

- Ayant désigné M. Marcel BECHET, 1<sup>er</sup> Adjoint, comme Président de séance,
- Délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2018 dressé par Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire,
- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'Exercice considéré,
- Après que Mme le Maire s'est retirée de la séance au moment du vote :

1° - Donne acte à Mme le Maire, par 11 voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de la présentation faite du Compte Administratif de la Commune de l'Exercice 2018 ;

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont inscrits au Compte Administratif.

## BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

### Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

- ✓ Après avoir entendu et approuvé ce jour, 5 avril 2019, le compte administratif du budget principal de la Commune de l'exercice 2018 ;
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 ;
- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 295 987.90 € ;
- ✓ Constatant que le solde d'exécution de la Section d'investissement s'établit à - 8 282.68 € ;
- ✓ Constatant que le solde des Restes à Réaliser d'investissement s'établit à + 9 845 € ;
- ✓ Constatant que le besoin de financement de la Section d'investissement s'établit donc à : 49 757.69 € ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :

**Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 : Excédent ----- 295 987.90 €**

### AFFECTATION :

- Section d'investissement : Affectation en réserves (compte 1068) ----- 200 000 €
- Section de fonctionnement : Excédents antérieurs reportés (compte 002)-----95 987.90 €

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019 DE LA COMMUNE

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Principal Primitif 2019 de la Commune, l'invite à l'examiner et à rectifier, s'il y a lieu.

**Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Après examen et en avoir délibéré,

**Vote le budget Principal Primitif 2019 de la Commune**, avec reprise des résultats de l'exercice 2018, tels qu'ils figurent au Compte Administratif 2018, adopté le 05/04/2019, et après affectation du résultat 2018 de la Section de Fonctionnement, conformément à la délibération du 05/04/2019.

Ce budget 2019 se présente comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses -----	1 114 280.90 €
Recettes -----	1 114 280.90 €

➤ **Section d'Investissement :**

Dépenses -----	937 940.00 €
(Inclus Restes à Réaliser 2017 en dépenses) -----	(15 535.00 €)
Recettes -----	937 940.00€

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EXERCICE 2018

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Après s'être fait présenter les budget primitif et décisions modificatives du Service Eau et Assainissement de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
  - Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;
  - Considérant que Mme Sandrine CORNET, Receveur municipal a bien géré les finances du Service Eau et Assainissement de l'exercice 2018 ;
- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion du Service Eau et Assainissement dressé, pour l'exercice 201, par la Comptable cité ci-dessus, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EXERCICE 2018

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Ayant désigné M. Marcel BECHET, 1<sup>er</sup> Adjoint, comme Président de séance,
  - Délibérant sur le Compte Administratif du Service Eau et Assainissement de l'Exercice 2018 dressé par Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire,
  - Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'Exercice considéré,
  - Après que Madame le Maire s'est retirée de la séance au moment du vote :
- 1° - Donne acte à Madame le Maire, par 11 voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de la présentation faite du Compte Administratif du Service Eau et Assainissement de l'Exercice 2018 ;
  - 2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
  - 3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
  - 4° - Arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont inscrits au Compte Administratif.

## SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- ✓ Après avoir entendu et approuvé ce jour, 5 avril 2019, le compte administratif du Service Eau et Assainissement de l'exercice 2018 ;
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;
- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de + 21 342.95 € ;
- ✓ Constatant que le solde d'exécution de la Section d'investissement s'établit à + 46 234.66 € ;
- ✓ Constatant que le solde des Restes à Réaliser d'investissement s'établit à 0,00 € ;
- ✓ Constatant que le besoin de financement de la Section d'investissement s'établit donc à : 67 577.61 € ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

**Résultat d'exploitation de l'exercice 2017 : Excédent -----26 082.49 €**

### AFFECTATION :

Section d'investissement : Affectation en réserves (compte 1068) ----- 20 000 €

Section d'exploitation : Excédents antérieurs reportés (compte 002) ----- 6 082.49 €

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2019 du service Eau et Assainissement, l'invite à l'examiner et à rectifier, s'il y a lieu.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Après examen et après en avoir délibéré,

**Vote le budget Principal Primitif 2019 du Service Eau et Assainissement**, avec reprise des résultats de l'exercice 2018, tels qu'ils figurent au Compte Administratif 2017, adopté le 13/04/2018, et après affectation du résultat 2018 de la Section d'Exploitation, conformément à la délibération du 05/04/2019.

Ce budget 2019 se présente comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses -----	278 382.49 €
Recettes -----	278 382.49 €

➤ **Section d'Investissement :**

Dépenses -----	295 360.62 €
Recettes -----	295 360.62 €

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES EXERCICE 2018

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Après s'être fait présenter les budget primitif et décisions modificatives du Service des Pompes Funèbres de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
  - Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;
  - Considérant que Mme Sandrine CORNET a bien géré les finances du Service Eau et Assainissement de l'exercice 2018 ;
- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion du Service des Pompes Funèbres dressé, pour l'exercice 2018, par le Comptable cité ci-dessus, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES EXERCICE 2018

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Ayant désigné M. Marcel BECHET, 1<sup>er</sup> Adjoint, comme Président de séance,
- Délibérant sur le Compte Administratif du Service des Pompes Funèbres de l'Exercice 2018 dressé par Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire,
- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'Exercice considéré,
- Après que Madame le Maire s'est retirée de la séance au moment du vote :

1° - Donne acte à Madame le Maire, par 11 voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de la présentation faite du Compte Administratif du Service des Pompes Funèbres de l'Exercice 2018 ;

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont inscrits au Compte Administratif.

## SERVICE DES POMPES FUNEBRES AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - EXERCICE 2018

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- ✓ Après avoir entendu et approuvé ce jour, 5 avril 2019, le compte administratif du service des Pompes Funèbres de l'exercice 2018 ;
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;
- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **12 348.22 €** ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

**Résultat d'exploitation de l'exercice 2017 : Excédent ----- 12 348.22 €**

**Section d'Exploitation : Excédents antérieurs reportés (Compte 002) ----- 12 348.22 €**

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DES ACTIVITES CONNEXES AU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2019 des activités connexes au service extérieur des Pompes Funèbres, l'invite à l'examiner et à rectifier, s'il y a lieu.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Après examen et après en avoir délibéré,

**Vote le budget Primitif 2019 des activités connexes au Service Extérieur des Pompes Funèbres**, avec reprise des résultats de l'exercice 2018, tels qu'ils figurent au Compte Administratif 2018, adopté le 05/04/2019, et après affectation du résultat 2018 de la Section d'Exploitation, conformément à la délibération du 05/04/2019.

Ce budget 2019 se présente comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses -----	12 348,22 €
Recettes -----	12 348.22 €

➤ **Section d'Investissement : Néant**

## MAISON DE SANTE : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu les délibérations 18 janvier 2019 et du 1<sup>er</sup> mars 2019, approuvant la convention de partenariat entre les médecins et la Commune et la création d'une Maison de Santé Médicale dans les locaux communaux situés en rez-de-chaussée de l'immeuble La Savoyarde, 185 route du Chef-Lieu, à Vinzier.

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,**

A décider d'allouer la somme de 85 900 euros dans le cadre de la création de la maison de santé, de valider le plan de financement et la demande de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

## DIVERS

### A/ ASSOCIATION TEMPS LIBRES 2222

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal les difficultés financières rencontrées par l'association TEMPS LIBRE 2222. La survie de l'association est compromise et il y a urgence de trouver des solutions en partenariat avec les différents financeurs (Communes de Saint Paul en Chablais, Bernex, Féternes, Larringes, Champanges, Thollon Les Mémises et la Caisse des Allocations Familiales) pour sauver le centre loisirs, service indispensable pour le développement des communes et aider les parents qui travaillent.

### B/ FETE DES MERES

Les membres du conseil municipal réfléchissent à la prochaine date de l'organisation de la fête des mères ainsi que du programme qui sera proposé aux Mamans de la commune de Vinzier.

## AGENDA DE LA COMMUNE

- **VENDREDI 26 AVRIL 2019 A 19H : CONSEIL MUNICIPAL en Salle du conseil de la mairie.**
- **DIMANCHE 8 MAI A 11H : COMMEMORATION DU 8 MAI 1945, au Monuments aux Morts**
- **DIMANCHE 19 MAI A 11H : SOUVENIR DE LA COMMERATION DE LA RAFFLE DU 20 MAI 1944, place de la Mairie.**
- **DIMANCHE 26 MAI : ELECTIONS EUROPEENNES de 8h à 18h à la salle des Fêtes.**

La séance est levée à 23h30

A VINZIER, le 16 AVRIL 2019

Vu, le Maire

